

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13700**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable d'association

Nouvel intitulé : Responsable associatif

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION          | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) | Administrateur(trice) général(e) du CNAM         |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes, 332 Travail social, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire effectue les activités suivantes:

- Exerce la direction stratégique d'une association de moins de 10 salariés ou d'un service dans une association de plus de 10 salariés, la dirige et assure son développement en cohérence avec son objet social et en adéquation avec les évolutions de l'environnement socio-économique
- Exerce la gestion comptable et financière d'une association
- Coordonne l'activité d'une équipe de salariés, de bénévoles et de partenaires
- Conçoit des projets de nature diverses afin de mettre en œuvre le projet social de l'association et pour cela s'inscrit dans des logiques de travail en réseau

Le titulaire est capable entre autres, de :

- repérer les valeurs de référence, les orientations stratégiques et le projet de l'association (en lisant les statuts, les comptes rendus d'AG précédents, en participant aux réunions du CA...)
- rédiger un bilan d'activité et financier (construire un plan, donner des éléments)
- analyser collectivement une situation, en faire le diagnostic
- créer des événements, des actions où se rencontrent salariés et adhérents/usagers
- construire une argumentation politique en lien avec l'objet social de l'association, définir des valeurs afin de mettre en valeur la plus value associative
- mettre en place des méthodes favorisant complémentarité et optimisation en impliquant dès l'amont du projet les différents salariés et bénévoles dans le projet lors de réunions collectives
- réaliser une veille, traiter l'information recueillie et l'utiliser à bon escient pour la proposition de projets innovants
- analyser une situation financière et proposer les évolutions adaptées : évaluation des besoins et des ressources et identifier les meilleurs choix d'investissements
- réaliser ou superviser l'établissement des documents comptables
- établir de tableaux de bord pour suivre les dossiers auprès des administrations et faire le suivi budgétaire
- comprendre l'organisation du travail afin d'évaluer les fonctionnements et les dysfonctionnement
- analyser les compétences, recueillir les besoins, élaborer un plan de formation, évaluer les actions réalisées, entretenir des relations avec l'OPCA de référence
- animer des réunions de travail et conduire des entretiens
- analyser collectivement avec les bénévoles et les permanents les forces, les points à améliorer, les obstacles et les opportunités
- pratiquer une veille économique et sociale pour déterminer quels sont les besoins du public et vérifier si les moyens apportés par l'association sont adaptés
- élaborer un projet à partir des données observées et planifier des étapes de réalisation, assurer le suivi et l'évaluer.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Une multitude de champs professionnels : économie sociale et solidaire, éducation populaire, sanitaire, social, culturel, sportif,... La taille des structures, selon qu'elles sont locales, régionales ou nationales, est également très variable.

Si le nombre moyen de salariés par association est de 11, les deux tiers d'entre elles ne comptent que 1 à 5 salariés. Les associations de plus de 50 personnes représentent quant à elles, seulement 9 % des employeurs.

- Directeur d'association
- adjoint de direction
- chef de projet
- chef de service

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Module 1 : Principes et outils de la gouvernance associative

Module 2 : La gestion des ressources humaines

Module 3 : Gestion administrative, financière et logistique de l'association

Module 4 : Piloter des projets dans le cadre associatif

Module 5 : Droit et fiscalité appliqués aux associations

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | - l'administrateur général du Cnam ou son représentant,<br>- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,<br>- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre |
| En contrat d'apprentissage                                       |        | X                                                                                                                                                                                                                               |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | idem                                                                                                                                                                                                                            |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | idem                                                                                                                                                                                                                            |
| Par candidature individuelle                                     |        | X                                                                                                                                                                                                                               |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2003                      | X      | idem                                                                                                                                                                                                                            |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé " Responsable d'association" avec effet au 2 janvier 2005, jusqu'au 19 janvier 2017

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.cnam.fr//catalogue>

[http://formation.cnam.fr/jsp/fiche\\_certification.jsp?stnav=&rubnav=&code=cc63p-1&langue=0&rh=specialitea\\_a223](http://formation.cnam.fr/jsp/fiche_certification.jsp?stnav=&rubnav=&code=cc63p-1&langue=0&rh=specialitea_a223)

**Lieu(x) de certification :**

Conservatoire national des arts et métiers - CNAM

292 rue Saint-Martin

75003 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CNAM Paris, 2 rue conté, 75 003 Paris

CRA Nantes, 25 Bd Guy Mollet, 44311 Nantes cedex

-CRA d'Amiens , Avenue des Facultés, 80480 Salouël

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Responsable associatif